

**Compte-rendu du Bureau Syndical du Pôle
Vendredi 11 décembre 2020 à 17 heures
Salle des fêtes de SAUVIGNY-LE-BOIS**

Le vendredi 11 décembre 2020 à 17 heures, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de SAUVIGNY-LE-BOIS, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

4 Délégués présents : Sylvie CHARPIGNON, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Nathalie LABOSSE.

1 Délégué absent excusé ayant donné pouvoir de vote : Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

Assiste à la réunion : Antoine NICOL, Directeur.

Date de la convocation	3 décembre 2020
Délégués en fonction	5
Délégués présents	4
Délégué présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Sylvie CHARPIGNON.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président rappelle l'ordre du jour, qui ne suscite aucune observation.
- Le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention pour les sessions d'accueil et l'hébergement des étudiants en santé.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

OJ N° 1 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Demandes de subventions pour l'ingénierie 2021 (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2021 selon les explications exposées en cours de séance :
 - Au titre du Contrat de territoire auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - Au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé,
 - Au titre du Programme EFFILOGIS Maison Individuelle auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2021 selon les explications exposées en cours de séance :**
 - **Au titre du Contrat de territoire auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
 - **Au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
 - **Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé,**
 - **Au titre du Programme EFFILOGIS Maison Individuelle auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.**

2°) Demandes de subventions pour le dispositif EFFILOGIS Maison Individuelle 2021 (*Rapporteur : le Président*) : selon les explications exposées en cours de séance, le Président propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter les subventions pour le dispositif EFFILOGIS Maison Individuelle 2021 auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions pour le dispositif EFFILOGIS Maison Individuelle 2021 auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.**

3°) Convention Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) 2020/2021 (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle que la convention du CLEA 2018/2020 entre dans sa dernière année de mise en œuvre pour cette année scolaire 2020/2021. Après les explications apportées par le Directeur sur le bilan de l'année 2019/2020 ainsi que sur le programme de l'année 2020/2021, le Président propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Acter le bilan de l'année 2019/2020,
- L'autoriser à solliciter les subventions de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental de l'Yonne pour assurer la mise en œuvre des projets 2020/2021,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer tout document en application de la présente délibération dont les conventions avec les porteurs de projet.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACTE le bilan de l'année 2019/2020,**
- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental de l'Yonne pour assurer la mise en œuvre des projets 2020/2021,**
- **AUTORISE le Président à signer tout document en application de la présente délibération dont les conventions avec les porteurs de projet.**

4°) Cinéma itinérant 2021 (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle que le cinéma itinérant est en place depuis 2019 sur le territoire et que sa mise en œuvre a été rendue possible par le financement du programme LEADER. Le Directeur explique que ce financement est limité à trois ans sur une même opération et que l'année 2021 sera donc la dernière année où le service pourrait être financé. Le Président propose au Bureau Syndical de délibérer pour émettre un avis sur la reconduction du projet en 2021, sous réserve que le Comité Syndical du Pôle le confirme prochainement.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ÉMET un avis favorable au projet de cinéma itinérant pour l'année 2021.

5°) Demande de subvention pour les sessions d'accueil et l'hébergement des étudiants en santé (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle les actions du Pays Avallonnais en matière d'accueil des étudiants en santé sur le territoire (deux sessions d'accueil par an et proposition de logement). A ces actions s'ajoute un partenariat avec la Région pour organiser une session d'accueil de néerlandais suite au Salon d'Utrecht. Afin de reconduire ces actions en 2021, le Président propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter les subventions pour ce projet auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions pour ce projet auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.**

OJ N° 2 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du Comité Syndical : compte tenu du contexte sanitaire et de l'instauration du couvre-feu dès 20 heures à compter du 15 décembre 2020, le Président envisage la tenue du prochain Comité Syndical du 17 décembre 2020 en visio-conférence.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la tenue du Comité Syndical du 17 décembre 2020 en visio-conférence.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 17 heures 30.**